

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

	<b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</b>	<b>Délibération n° D20221010-05 Du 10 octobre 2022 BUDGET M 57 DM 3</b>
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	05.10.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	05.10.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (13)

Absents : CHATAING P – MOUTON J (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**BUDGET M 57****DM 3**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les virements de crédits suivants et lui demande de bien vouloir statuer :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1348-202212 : école jeu extérieur pyramide	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	14 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231-202203 : voirie et réseaux divers	8 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>8 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>8 100,00 €</b>	<b>14 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 000,00 €</b>		<b>6 000,00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les virements de crédits dans les termes présentés.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 octobre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL

la secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT